



Mairie de Bainville-sur-Madon

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 25 janvier 2021

Le conseil municipal s'est réuni le 25/01/2021 à 18h34 à la salle du conseil à la Mairie de Bainville-sur-Madon.

Sont présents : - Mme BAR-PEIGNIER Audrey
- Mme BALERET Sylviane
- Mme BASTIEN Laurence
- M. BATAILLARD Didier
- M. DRON Joël
- M. DUPONT Benoît
- Mme HENRY Céline
- M. HERREYE Jean-Baptiste
- Mme LECLERE Catherine
- M. MOUGEL Sébastien
- M. PETIT Olivier
- M. SKLEPEK Benoit
- M. SUTTER Benjamin

Absents : - Mme GARGAM Liliane
- M. GUIDAT Claude

Le quorum est atteint, M. SUTTER Benjamin est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que la séance fera l'objet d'un enregistrement audio.

ORDRE DU JOUR :

Déclaration liminaire	2
Point n°01 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020.....	2
Point n°02 (délibération n°2021-01) : Autorisation de défrichement.....	2
Point n°03 (délibération 2021-02) : Renouvellement des baux de location des terrains communaux	3
Point n°04 (délibération 2021-03) : Dépôt d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR).....	3
Point n°05 (délibération 2021-04) : Autorisation donnée au centre de gestion de Meurthe et Moselle de lancer les appels d'offres, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984	4
Point n°06 : Questions et informations diverses	4
• Mise à disposition d'un agent administratif.....	4
• Remplacement d'un agent technique	4
• Remplacement d'un agent CAP petite enfance	4

La séance débute à 18h34



Mairie de Bainville-sur-Madon

Déclaration liminaire

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Madame CIQUET Muriel en date du 08 janvier 2021.

Après consultation de la préfecture et de l'Association des Maires 54 (ADM54), Monsieur DUPONT Benoît, présent sur la liste Bainville Demain mais ne siégeant pas, est appelé à rejoindre le conseil municipal.

A présent, les commissions doivent être reconstituées et de nouveau soumises au vote du conseil municipal. Le vote interviendra lors du prochain conseil.

Point n°01 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020 a été communiqué aux élus lors de la convocation à ce présent conseil. Ce compte-rendu a fait l'objet de questions et commentaires qui ont été portés au procès-verbal du conseil municipal.

Monsieur le Maire procède au vote

POUR : 11 VOIX

CONTRE : 1 VOIX

N'A PAS PRIS PART AU VOTE : 1

Point n°02 (délibération n°2021-01) : Autorisation de défrichement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réouverture et de restauration des pelouses calcaires prévus sur le plateau Sainte-Barbe sur une partie de la parcelle cadastrée section ZD, n° 7 sont soumis à autorisation de défrichement, les services de l'état considérant ce secteur comme relevant du code forestier (article L341-3 et 7).

Etant observé que la Communauté de Communes Moselle et Madon s'est proposée de présenter la demande en tant que mandataire.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le défrichement de partie de la parcelle ZD n°7 pour une contenance cadastrale de 0,5 ha tel que représenté sur le plan mis à disposition des conseillers,
- d'approuver le dépôt de la demande par la Communauté de Communes de Moselle et Madon,
- de l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire procède au vote à main levée :

POUR : 11 VOIX

CONTRE : 1 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Cette délibération est adoptée.



Mairie de Bainville-sur-Madon

Point n°03 (délibération 2021-02) : Renouvellement des baux de location des terrains communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser un bail rural échu le 1er décembre 2018 et de prévoir le renouvellement des baux conclus avec plusieurs exploitants agricoles de la commune arrivant à terme le 22 avril 2021.

Après avoir détaillé les objets de la régularisation et du renouvellement des baux ruraux, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les baux ruraux et procède au vote à main levée :

POUR : 12 VOIX
CONTRE : 0 VOIX
ABSTENTION : 1 VOIX

La délibération est adoptée.

Point n°04 (délibération 2021-03) : Dépôt d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une partie de la rue du Fort a été fermée du fait d'un affaissement de la chaussée causé par la rupture d'une buse en béton.

Monsieur HERREYE Jean-Baptiste explique dans le détail son diagnostic et la stratégie de réparation envisagée.

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention DETR concerne également le curage des fossés des chemins communaux pour préserver leur structure.

Monsieur le Maire procède au vote à main levée :

POUR : 12 VOIX
CONTRE : 0 VOIX
ABSTENTION : 1 VOIX

La délibération est adoptée.



Mairie de Bainville-sur-Madon

Point n°05 (délibération 2021-04) : Autorisation donnée au centre de gestion de Meurthe et Moselle de lancer les appels d'offres, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du centre de gestion de Meurthe-et Moselle d'organiser une procédure de mise en concurrence. La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat ; cette décision fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Ces conventions prendront effet le 1^{er} janvier 2022 pour 6 ans.

Monsieur le Maire procède au vote à main levée :

POUR : 12 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

La délibération est adoptée.

Point n°06 : Questions et informations diverses

- **Mise à disposition d'un agent administratif**

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise à disposition d'un agent administratif à partir du 04 janvier 2021 pour pallier à l'absence d'une secrétaire de mairie.

- **Remplacement d'un agent technique**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un remplacement a été effectué pour pallier à l'absence d'un agent technique principalement affecté aux tâches de ménage sur le groupe scolaire.

- **Remplacement d'un agent CAP petite enfance**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un remplacement d'un agent titulaire du CAP petite enfance intervenant sur le groupe scolaire dans une classe de maternelle a été prolongé.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h06.



Mairie de Bainville-sur-Madon

Monsieur Benoit SKLEPEK	Madame Sylviane BALERET
Monsieur Sébastien MOUGEL	Madame Catherine LECLERE
Monsieur Olivier PETIT	Madame Laurence BASTIEN
Monsieur Jean-Baptiste HERREYE	Madame Muriel CIQUET
Monsieur Benjamin SUTTER	Madame Audrey BAR-PEIGNIER
Monsieur Joël DRON	Madame Céline HENRY
Monsieur Didier BATAILLARD	Madame Liliane GARGAM
Monsieur Claude GUIDAT	